



**Comité d'éthique, de déontologie, de prévention
et de traitement des conflits d'intérêts**

AVIS 2021/R/26 du 12 mars 2021

Benoît Paire

Divers comportements de Benoît Paire au regard de la Charte d'éthique

Résumé : Le Comité d'éthique de la FFT s'est saisi d'office de divers comportements de M. Benoît Paire, notamment ses emportements répétés sur les courts de tennis.

Dans son avis du 12 mars 2021, le Comité d'éthique estime que les comportements relevés s'inscrivent en contradiction avec les valeurs du tennis rappelées dans la Charte d'éthique de la FFT (respect du jeu, des lieux et des équipements, des règles, de soi-même, des autres, des institutions [...] et de son pays ; fair-play ; maîtrise de soi).

Le Comité note de surcroît que les joueurs de haut niveau, loin d'avoir un statut, une renommée ou des revenus qui les dispenseraient de respecter les valeurs du tennis ont au contraire des responsabilités particulières dans la promotion de ces valeurs, notamment à l'égard des jeunes.

Le Comité d'éthique appelle ainsi solennellement M. Benoît Paire à se conformer à tout moment aux valeurs du tennis et à adopter à l'avenir une attitude davantage compatible avec la maîtrise de soi et l'exemplarité attendue d'un joueur de son niveau.

Considération prise de la lettre d'excuse que M. Benoît Paire a adressée au Comité d'éthique, ce dernier considère que le constat formel et public de ses manquements à la Charte d'éthique constitue une mesure suffisante, sans qu'il soit nécessaire à ce stade d'en saisir les instances disciplinaires compétentes.



FÉDÉRATION FRANÇAISE DE TENNIS

Stade Roland-Garros – 2, avenue Gordon-Bennett – 75016 PARIS
Tél : +33 (0) 1 47 43 48 00 – Fax : +33 (0)1 47 43 04 94 – www.fft.fr/ethique



Le Comité d'éthique rappelle que sa mission consiste à « veiller au respect des règles éthiques du sport, des principes déontologiques applicables à l'ensemble des acteurs du tennis français, et à la prévention et au traitement des conflits d'intérêts de tout ordre » (article 28 des Règlements administratifs de la FFT). Il dispose selon l'article 28.3 du pouvoir de se saisir d'office, qu'il a mis en œuvre pour la première fois à l'occasion de la présente affaire relative à divers comportements de M. Benoît Paire.

M. Benoît Paire est licencié de la FFT. Âgé de 31 ans, il fait partie des meilleurs joueurs français du moment. Au 8 mars 2021, il est classé 29^e au classement ATP.

L'attention du Comité d'éthique a été défavorablement attirée par son comportement après que plusieurs médias ont fait état d'emportements de sa part lors du tournoi ATP 250 de Buenos Aires (Argentine), à l'occasion du match du 2^e tour de l'Argentina Open qu'il a perdu contre l'Argentin Francisco Cerundolo : « Tennis : nouvelle frasque de Benoît Paire, battu d'entrée à Buenos Aires en crachant sur le court » (*AFP*, 4 mars, 2021) ; « Tennis : à Buenos Aires, Benoît Paire perd et pète encore les plombs » (*Le Parisien*, 4 mars 2021) etc. Le Comité d'éthique, après avoir visionné les images, largement diffusées sur les réseaux sociaux, considère que la dépêche AFP précitée retranscrit fidèlement le cours du match, même si elle omet de mentionner les jurons proférés :

Mené 2-0 par le 137^e mondial, Paire a contesté une balle annoncée bonne sur le service de son adversaire, faisant venir l'arbitre qui n'a pas voulu en démordre. L'Avignonnais a alors craché sur le court, à l'endroit où la balle était retombée, sous le nez de l'arbitre. Ce qui lui a valu un avertissement pour « comportement antisportif ».

Peu de temps après, suite à une autre contestation, Paire a été pénalisé par la perte d'un point. Il a alors réclamé la présence du superviseur du tournoi, Jorge Mandl, qui a cherché à le calmer. En vain. Le Français a ensuite enchaîné les fautes directes.

Lors du troisième et dernier set, mené 5-1, Paire a balancé ses balles de service sans vraiment chercher à les jouer, clôturant la partie sur deux fautes grossières. La dernière sur la balle de match, quand il a joué son deuxième service alors même qu'un ramasseur de balle se trouvait encore à l'intérieur du terrain.

Par la suite, en réponse semble-t-il aux critiques dont il a été l'objet sur les réseaux sociaux, M. Paire a publié le message ci-dessous sur son compte Twitter, accompagné de deux « émoticônes » : un « bisou » et un « doigt d'honneur » :



Ce message, combiné au comportement du joueur sur le court, a entraîné une déferlante de commentaires sur les réseaux sociaux, et suscité une attention médiatique importante, généralement peu flatteuse pour l'intéressé.

L'attention du Comité d'éthique avait été déjà attirée par certains emportements de M. Paire, notamment à l'occasion du tournoi de Washington à l'été 2018, lorsqu'il avait frappé au sol ou jeté violemment plusieurs raquettes, donné un coup de pied dans un banc, bâclé la fin de son match, avant de sortir sous les sifflets du public et de mettre un coup de pied dans une poubelle. Condamné à une amende de 16 500 \$ par l'ATP, Benoît Paire avait déjà réagi via un compte de réseau social (Instagram) à travers un message comportant plusieurs « émoticônes » représentant des billets de banque, et les mots-dièse ci-dessous qui semblaient adressés à l'ATP :



Déjà à cette époque, le comportement de M. Paire sur le court et son message sur le réseau social avaient suscité de très nombreuses réactions.

Au vu du nouvel emportement de M. Benoît Paire le 4 mars 2021, le Comité d'éthique a estimé nécessaire de se saisir d'office, ainsi que lui en donne pouvoir l'article 28.3 RA. Invité par le Comité à lui transmettre ses observations sur la compatibilité de son comportement avec la Charte d'éthique de la FFT (notamment ses principes 1.1 et 2.2), M. Paire a transmis au Comité un courriel dans lequel il présente des excuses, reconnaît que son comportement n'a pas toujours été en adéquation avec la Charte d'éthique, fait part de sa volonté de s'améliorer et invoque la crise sanitaire liée à la covid-19, à l'origine d'une fatigue mentale et d'un manque d'entraînement expliquant un état de nervosité et de tension.



*

Le Comité d'éthique rappelle que parmi les « valeurs » du tennis rappelées au Principe 1.1 de la Charte d'éthique figurent :

- le respect du jeu, des lieux et des équipements, des règles, de soi-même, des autres, des institutions, sportives et publiques, et de son pays ;
- le fair-play [...] ;
- la maîtrise de soi.

Sans qu'il soit besoin de confronter chacun des emportements de M. Paire aux différentes valeurs rappelées au Principe 1.1, il apparaît manifeste au Comité d'éthique que les divers comportements relatés ci-dessus s'inscrivent en contradiction avec les valeurs du tennis, ce que l'intéressé lui-même ne nie pas dans son courriel adressé au Comité en date du 9 mars 2021.

Le Comité note de surcroît que les joueurs de haut niveau, loin d'avoir un statut, une renommée ou des revenus qui les dispenseraient de respecter les valeurs du tennis ont au contraire des responsabilités particulières dans la promotion de ces valeurs, notamment à l'égard des jeunes. Le Principe 2 de la Charte d'éthique (« Respect de tous les acteurs de la compétition ») rappelle ainsi :

2.2.4. Les champions de tennis doivent avoir conscience de l'impact de leur image, de leurs gestes ou paroles auprès des individus et en particulier des plus jeunes. Ils doivent adopter en compétition, en public et devant les médias une attitude exemplaire. Il leur est conseillé de se former pour gérer au mieux l'évolution de leur statut.

Le Comité d'éthique appelle ainsi solennellement M. Benoît Paire à se conformer à tout moment aux valeurs du tennis et à adopter à l'avenir une attitude davantage compatible avec la maîtrise de soi et l'exemplarité attendue d'un joueur de son niveau.

Le Comité prend note, toutefois, de la démarche positive de M. Paire, qui a présenté des excuses dans le courriel adressé au Comité d'éthique et a confirmé « travailler dur pour [s]e canaliser, devenir meilleur et apprendre de [s]es échecs ». Dans ces conditions, le Comité juge opportun de ne pas saisir la commission disciplinaire compétente des comportements de M. Paire et considère à ce stade que le constat formel et public de ses manquements à la Charte d'éthique dans le présent avis constitue une mesure suffisante.



EN CONCLUSION

Le Comité d'éthique, dont la fonction consiste, à travers ses avis, à sensibiliser tous les acteurs du tennis aux questions d'éthique, de déontologie et de conflits d'intérêts,

Appelle solennellement M. Benoît Paire à se conformer à tout moment aux valeurs du tennis et à adopter à l'avenir une attitude davantage compatible avec la maîtrise de soi et l'exemplarité attendue d'un joueur de son niveau,

Considère que le constat formel et public de ses manquements à la Charte d'éthique dans le présent avis constitue une mesure suffisante, sans qu'il soit nécessaire à ce stade d'en saisir les instances disciplinaires compétentes,

Décide de publier sur le site internet de la FFT le présent avis, précédé du résumé reproduit en annexe.

Demande à la FFT de relayer auprès du public la teneur de cet avis.

Le 12 mars 2021

Pour le Comité d'éthique,
Le Président,

Pr. Franck Latty



ANNEXE :
RÉSUMÉ DE L'AVIS 2021/R/26

Le Comité d'éthique de la FFT s'est saisi d'office de divers comportements de M. Benoît Paire, notamment ses emportements répétés sur les courts de tennis.

Dans son avis du 12 mars 2021, le Comité d'éthique estime que les comportements relevés s'inscrivent en contradiction avec les valeurs du tennis rappelées dans la Charte d'éthique de la FFT (respect du jeu, des lieux et des équipements, des règles, de soi-même, des autres, des institutions [...] et de son pays ; fair-play ; maîtrise de soi).

Le Comité note de surcroît que les joueurs de haut niveau, loin d'avoir un statut, une renommée ou des revenus qui les dispenseraient de respecter les valeurs du tennis ont au contraire des responsabilités particulières dans la promotion de ces valeurs, notamment à l'égard des jeunes.

Le Comité d'éthique appelle ainsi solennellement M. Benoît Paire à se conformer à tout moment aux valeurs du tennis et à adopter à l'avenir une attitude davantage compatible avec la maîtrise de soi et l'exemplarité attendue d'un joueur de son niveau.

Considération prise de la lettre d'excuse que M. Benoît Paire a adressée au Comité d'éthique, ce dernier considère que le constat formel et public de ses manquements à la Charte d'éthique constitue une mesure suffisante, sans qu'il soit nécessaire à ce stade d'en saisir les instances disciplinaires compétentes.

L'avis peut être consulté sur le site de la FFT : www.fft.fr/ethique